

CONCOURS ACIER 2015

CONCOURS ORGANISÉ PAR CONSTRUIRACIER POUR LES ÉTUDIANTS ARCHITECTES ET INGÉNIEURS



RÈGLEMENT

Si la halle s'est imposée comme le fleuron de l'architecture métallique du XIXe siècle, la halle universelle deviendra-t-elle celui de l'ère numérique et du développement durable ? C'est le défi proposé par ce nouveau concours Acier aux étudiants en école française d'architecture ou d'ingénieurs. Métal-roi de la révolution industrielle, l'acier a fait naître une architecture nouvelle avec la création de grandes halles accueillant les nouvelles fonctionnalités liées à l'évolution des modèles économiques et sociaux : gares, serres, marchés couverts, grands magasins, expositions universelles... Deux siècles plus tard, l'acier est encore le matériau des grandes portées, de la flexibilité des espaces, de la créativité architecturale.

Les candidats de cette édition 2015 auront à imaginer et concevoir un espace partageable, interconnecté, favorisant la proximité, la mixité et l'intensité d'usage des bâtiments à toute heure de la journée : la halle universelle. Une façon pertinente de rendre hommage au rôle pionnier de l'acier dans l'avènement d'une architecture métallique perpétuellement novatrice, et une belle opportunité offerte aux étudiants de découvrir et d'apprécier les possibilités architecturales et techniques d'un matériau résolument moderne.

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou d'ingénieurs pour l'année 2014-2015.

Les candidats peuvent participer seuls ou en équipe.

Le projet pourra être traité par les étudiants de manière autonome ou trouver sa place dans un programme plus large, retenu dans le cadre d'un enseignement.

2 - SUJET : LA HALLE UNIVERSELLE

Il est proposé aux candidats de réfléchir à un concept de "**halle universelle**" répondant à la question du vivre ensemble et à l'intensification des nouveaux modèles urbains.

L'idée part d'un double constat : d'une part, nous faisons face à des changements climatiques et à un déficit énergétique qui nous imposent de repenser complètement notre rapport aux déplacements ; et, d'autre part, nous sommes confrontés à une révolution numérique qui modifie notre relation au temps comme notre relation à l'autre, qui nous place au cœur d'une dynamique virtuelle alors que nous vivons au sein de cités qui sont encore celles héritées du moyen-âge et remodelées par la révolution industrielle.

Télétravail, nomadisme professionnel... entraîneront inévitablement une adaptation du lieu de travail, comme l'e-commerce modifie déjà la forme bâtie de l'espace commercial, et au fond réduira nos déplacements contraints au profit de déplacement de proximité.

De plus, il s'avère que nos logements n'intègrent pas à ce jour notre propre espace de travail, et nous avons aussi besoin du « face à face » pour une meilleure résilience, au même titre que de trouver dans un rapport distance/temps acceptable l'ensemble de nos services quotidiens.

Ainsi, insensiblement la ville centre, mute vers des poly-centralités où la pluralité des usages associent habitat / services, commerces, activités, culture, trouveront toute leur place au plus près des intermodalités de mobilités.

Reste donc aujourd'hui à imaginer et initier un lieu collectif à l'échelle d'un quartier où le travail se conjugue avec les services du quotidien, un espace partageable et interconnecté qui propose des programmations hybrides favorisant la mixité et l'intensité d'usage des bâtiments à toute heure de la journée. Une **halle universelle** dans laquelle la ville de demain pourra s'installer pour mieux dialoguer avec la ville centre.

Parfairement adapté à son contexte tant sur le plan fonctionnel et technique, que symbolique et esthétique, l'ouvrage s'efforcera de tirer le meilleur parti des qualités du matériau acier qu'il mettra en valeur.

3 - SITE

Chaque étudiant ou équipe d'étudiants choisira librement le site sur lequel il implantera son projet. Ce choix sera argumenté par rapport au projet. Le rapport au contexte sera explicité dans les commentaires et les images présentées permettront de juger des quali-

tés d'insertion du projet.

4 - PROGRAMME

Le projet devra exprimer le caractère « centripète » de l'ensemble bâti. Il doit décliner l'idée de la concentration, de l'échange poussant à la transversalité comme à offrir à l'ensemble des usages des espaces conviviaux propices aux conditions de travail.

La « halle universelle » tiers-lieu se veut le creuset de la sérendipité.

La surface utile créée sera comprise dans une fourchette entre 5 000 m² et 15 000 m². Elle sera adaptée aux flux qu'elle suscite et aux capacités de ses éléments de programme qui, à titre indicatif, pourront inclure :

- Espaces de travail individuel
- Espaces de travail collectif (salles de réunion)
- Amphithéâtre / auditorium
- Crèche
- Agence bancaire
- Agence de voyage
- Espaces de restauration
- Surfaces commerciales
- Salle de sport
- Piscine / spa / sauna

Chaque entité programmatique disposera de l'ensemble des services et utilités selon les règlements en vigueur (sanitaires, accessibilité, sécurité des biens et personnes, être en tout état de cause conforme aux réglementations en vigueur).

Le projet mettra en avant l'acier dans toutes ses déclinaisons, tant pour la structure que l'enveloppe.

La structure porteuse sera en acier. Les partitions (horizontales et verticales) et l'enveloppe (façades, couverture) seront conçues avec une ossature secondaire et une vêteure en acier ou avec d'autres matériaux dans une proportion que chaque candidat dosera suivant la composition architecturale de son projet.

Dans le cas de la reconversion d'un bâtiment à structure métallique, pour être retenu, le projet devra comprendre la création d'une nouvelle structure en acier qui s'insérera dans l'existant.

5 - RENDU

Tous les documents devront être rédigés en français et le CD envoyé sous enveloppe bulle.

Les textes manuscrits ne seront pas recevables.

Les candidats devront donner un nom à leur projet.

CONTENU DES RENDUS POUR LE PRÉ-JURY

Un CD contenant tous les documents :

Trois planches, format A0 (de préférence orientation portrait), au format pdf uniquement (300dpi).

Sur les planches, devront apparaître le numéro d'inscription, le nom du projet ainsi que le logo de ConstruirAcier. Les noms et prénoms du ou des candidats et le nom de l'école ne doivent pas apparaître sur les planches.

Les planches devront présenter l'analyse, la démarche et le concept, en privilégiant les croquis et les schémas légendés.

Elles devront contenir au moins les éléments suivants :

- Un plan de situation.
- Un plan de masse au 1/200^e.
- Présentation du site.
- Eléments d'analyse du contexte (type façades des bâtiments existants le cas échéant).
- Plans des niveaux.
- Façades caractéristiques.
- Coupes exprimant le projet (et les modifications de l'existant le cas échéant).
- Vues 3D du projet (vues extérieures d'insertion et vues intérieures).
- Le principe constructif en 3D.
- Détails de structure, de planchers, de façades et d'enveloppe.
- Échelles :
 - des plans et façades : 1/100^e ou 1/50^e suivant les projets.
 - des coupes : 1/50^e.
 - des détails : 1/20^e.

Les échelles sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction des dimensions du projet.

Toutes les images des planches au format jpeg uniquement (600x800) 300dpi, (3 au minimum, dont une au moins horizontale).

- Un feuillet de présentation du projet (note d'intention) dactylographié d'une page, rédigé sur un logiciel de traitement de texte.
- Un fichier texte contenant le nom du projet, les noms et prénoms des participants (sous la forme Prénom NOM), le nom et l'adresse de l'école, le nom du professeur référent s'il y en a un, les noms et prénoms d'un professeur ou conseiller associé au projet, s'il y en a.
- Une copie des cartes d'étudiants ou un certificat de l'école.

Aucun élément en volume ne pourra être remis à cette phase, mais des photos de maquette, format jpeg haute définition, peuvent être incluses dans le CD.

Date limite d'envoi du CD : **vendredi 3 avril 2015 à 16h.**

CONTENU DES RENDUS POUR LE JURY FINAL À PUTEAUX

Aux équipes qui seront sélectionnées pour présenter leur projet devant le jury, et en complément du CD remis en première phase, il est demandé :

- Trois planches de format A0 maximum (de préférence orientation portrait) au format pdf (300dpi). Les planches remises pour le pré-jury peuvent être modifiées pour le rendu du jury.
Les impressions seront faites par ConstruirAcier.
- Une présentation de type diaporama de l'ensemble du projet. (Un ordinateur PC sera dispo-

nible sur place).

- Un résumé du concept sur feuillet A4 (ce document sera reproduit et remis aux membres du jury).
- Une maquette (facultative).

Tout document complémentaire valorisant le projet permettant une meilleure compréhension du projet (modélisation, film...).

6 - CRITÈRES D'ÉVALUATION

La commission technique du pré-jury et les membres du jury final prendront les éléments suivants en considération :

- la pertinence de l'utilisation de l'acier et la mise en valeur du matériau ;
- La pertinence du programme proposé et son adéquation au site et à la problématique posée ;
- la faisabilité constructive, dans des conditions financières réalisables ;
- la qualité des documents ;
- la qualité de l'insertion dans le site ;
- la qualité de l'exposé oral pour les finalistes.

L'interprétation de ces critères est laissée à l'entièvre appréciation du jury.

La prise en compte des préoccupations environnementales sera particulièrement appréciée par le jury.

7 - PRÉ-JURY ET JURY

Les propositions des équipes seront examinées lors du pré-jury par une commission technique composée de représentants de la profession (architectes, ingénieurs, journalistes...), du monde de la construction en acier et de ConstruirAcier.

Ils examineront la conformité des projets au présent règlement et sélectionneront au maximum 12 équipes, qui seront invitées à présenter leur projet oralement devant le jury.

Les résultats des délibérations de la commission technique seront communiqués à chaque équipe au plus tard le **vendredi 17 avril 2015** par e-mail ainsi que sur le site www.construiracier.fr.

La présentation orale des projets sélectionnés devant le jury se fera à Puteaux le **jeudi 28 mai 2015**.

Le jury se réunira **sous la présidence de Gérard Huet**, architecte. Il sera composé de journalistes, d'architectes, d'ingénieurs, de spécialistes de la construction en acier et de membres de ConstruirAcier. Il procédera à un examen des propositions des équipes participantes et établira un classement.

Les projets primés par le jury figureront sur le site internet de ConstruirAcier et feront, éventuellement, l'objet d'une publication.

8 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque candidat ou équipe de candidats devra s'inscrire sur le site de ConstruirAcier

www.construiracier.fr.

Un mail de confirmation contenant le numéro unique

d'enregistrement attribué aux candidats sera envoyé.

Ce numéro doit être repris sur tous les documents (planches et texte de présentation, CD, maquette).

Les noms et prénoms des candidats ainsi que le nom de leur école ne doivent pas figurer sur les documents remis à ConstruirAcier (pré-jury et jury).

9 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

Inscriptions :

Jusqu'au lundi 30 mars 2015 sur le site www.construiracier.fr.

Lors de l'inscription, un numéro sera attribué. Il devra être reporté sur tous les documents remis à ConstruirAcier (planches, CD, maquette...)

Remise des projets :

Les documents devront être déposés ou adressés (cachet de la poste faisant foi, pour les envois par courrier) au plus tard le vendredi 3 avril 2015 à 16 heures chez :

ConstruirAcier
Concours Acier 2015
20 rue Jean-Jaurès
92800 Puteaux

Pré-jury :

Les résultats des délibérations de la commission technique seront diffusés le vendredi 17 avril 2015 au plus tard, par e-mail et sur le site www.construiracier.fr.

Jury :

Le jury se réunira à Puteaux le jeudi 28 mai 2015 pour l'audition des équipes sélectionnées.

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu en septembre 2015 à Paris au cours de la soirée SteelIn 2015.

10 - PRIX

Une somme de 10 000 € sera répartie par le jury entre les équipes lauréates. Le nombre de lauréats et la répartition des prix seront laissés à l'appréciation du jury.

11 - INDEMNISATION

Les frais de réalisation et d'expédition pour le rendu du jury seront remboursés par ConstruirAcier sur présentation des originaux des factures, dans la limite de 120 € TTC par équipe inscrite au concours.

Pour les équipes de province retenues à l'issue du pré-jury, les frais de déplacement (équivalant à un billet de train en 2nde classe) et d'hébergement (montant maxi 60 € TTC par membre de l'équipe) seront pris en charge sur présentation des justificatifs originaux.

Cette indemnisation ne sera versée qu'aux équipes sélectionnées pour leur permettre de se rendre à la présentation de leur projet devant le jury.

Date limite de présentation des justificatifs 30 septembre 2015. Au-delà de cette date, plus aucun frais ne sera remboursé.

12 - INFORMATIONS

Pour tous renseignements sur l'utilisation de l'acier ou sur la construction en acier, vous pouvez consulter les sites internet :

- www.construiracier.fr
- www.constructalia.com
- www.cticm.com
- www.steelconstruct.com
- www.galvazinc.com
- www.euro-inox.org
- www.infosteel.be

Pour tous renseignements sur le concours ou des questions éventuelles, vous pouvez contacter :

Nasrine Minoui : + 33 (0)1 55 23 02 34

ou Laure Delaporte : +33 (0)1 55 23 02 32

ou par mail : concoursacier2015@construiracier.fr.

Vous pouvez aussi consulter notre site : www.construiracier.fr/enseignement.

13 - DROITS DE PROPRIÉTÉ ET PUBLICITÉ DES PROJETS

Les équipes participantes cèdent à ConstruirAcier l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur leur projet. Cette cession englobe le droit à l'image, le droit d'utiliser, de reproduire et de diffuser le projet sur tous types de médias. Cette cession s'entend sans limite géographique et pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle. ConstruirAcier se réserve, notamment, le droit de la première publication et de la présentation publique des projets.

Les documents produits dans le cadre de ce projet devront obligatoirement porter la mention des organisateurs (« Concours Acier 2015 »). Les organisateurs se réservent le droit de faire de ces projets et de l'identité des équipes participantes, une utilisation à des fins de communication ou de publicité dont ils sont seuls juges.

Ils s'autorisent à mentionner les projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures, site internet et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. A ces fins, ils peuvent réaliser toutes copies, représentations graphiques ou photographiques des projets primés et sélectionnés, ainsi que de leurs auteurs, et ce, sous réserve de mentionner les noms des auteurs du projet.

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété intellectuelle, notamment du fait de la notoriété liée à la participation au concours.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif. Ils s'engagent à en informer les participants mais leur responsabilité ne saurait être engagée par ce fait.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence des organisateurs.